

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 27 mars 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Thierry DELBREIL, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE
Mme Camille LE BERGER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 18 : Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2 du 15 décembre 2016, la délibération n° 10 du 21 décembre 2017, la délibération n° 26 du 12 avril 2022 et la délibération n° 3 du 20 octobre 2022 concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP.

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP est composé de deux parties, l'indemnité des fonctions et de l'expérience professionnelle (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA).

Monsieur le Maire propose de modifier le montant annuel maximum à compter du 1^{er} mai 2026 pour les agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 mars 2026.

IFSE

Catégorie et cadre	Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants annuels maximum
C Adjoint technique	Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	7 000 €

CIA AR Prefecture

082-218200871-20260331-DELIB18-DE

Reçu le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

Catégorie et cadre	Groupes de fonctions	Liste des fonctions-type	Montants annuels maximum
C Adjoint Technique	Groupe 2	Agent d'exécution, agent accueil	368 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées qui modifie uniquement le montant maximum annuel du RIFSEEP pour les agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques.

AUTORISENT le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus.

DISENT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des différentes décisions seront inscrits aux budgets de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'années en cours

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

Publié le : 10/04/2026 16:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrançaise.fr/documents_administratifs/58238

